Royaume du Maroc

Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration

Direction Générale des Impôts

المملكة المغربية

وزارة الاقتصاد والمالية وإصلاح الإدارة

المديرية العامة للضرائب

Communiqué de presse

Une nouvelle fonctionnalité
Pour l'application mobile « DARIBATI »

Dans le cadre de la poursuite de sa stratégie de digitalisation et de l'amélioration des services offerts aux contribuables, la Direction Générale des Impôts a enrichi l'application mobile « DARIBATI » par une nouvelle fonctionnalité permettant aux adhérents aux télé services SIMPL de consulter les articles émis au titre de la Taxe Professionnelle et de la Taxe d'Habitation et des Services Communaux .Cette fonctionnalité permet aussi la récupération des références pour le paiement.

Il est à rappeler que l'application mobile est téléchargeable sur les plateformes Play Store (Android) et App Store (IOS).

Pour toute demande d'information ou d'assistance,

Prière, contactez le Centre d'information téléphonique de la DGI,

à l'adresse SIMPL@tax.gov.ma ou d'appeler le 05 37 27 37 27 (lignes groupées).